

# LOUEURS PROFESSIONNELS ET ESPIONS AMATEURS

LE 1 OCTOBRE 2012 JEAN MARC MANACH

Les logiciels espions ne servent pas qu'à surveiller défenseurs des droits de l'homme et journalistes. Ils peuvent aussi être utilisés, par des loueurs d'ordinateurs, afin d'espionner leurs clients, jusque dans leur chambre à coucher.

La Federal Trade Commission (FTC) américaine vient d'**ordonner** à sept entreprises de location-vente d'ordinateurs d'arrêter d'espionner leurs clients :



**Un contrat de location d'ordinateur n'autorise pas le loueur à accéder aux emails privés de son client, à ses informations bancaires, dossiers médicaux ou, pire, à prendre des photos d'eux dans leurs maisons dans l'intimité de leurs logis au moyen de la webcam.**



Les loueurs utilisaient en effet un logiciel de la société DesignerWare afin de pouvoir géolocaliser leurs ordinateurs, mais également l'éteindre à distance, en cas de vol, ou de défaut de paiement.

Le logiciel espion était également doté d'un "mode détective" pour enregistrer ce qui était tapé sur le clavier, faire des captures d'écran ou activer la webcam afin de photographier ce qu'il y avait devant, le tout, à l'insu de leurs clients.

Au cours de leur investigation, la FTC a découvert que DesignerWare, qui collectait toutes les informations avant de les faire suivre aux loueurs, avait ainsi enregistré les identifiants et mots de passe utilisés pour accéder à des boîtes aux lettres email, réseaux sociaux ou institutions financières, des numéros de sécurité sociale, courriels envoyés à des médecins, mais également photographié des enfants, des "individus partiellement dénudés, et des relations sexuelles "...

Le logiciel espion permettait également de bloquer l'ordinateur jusqu'à ce que l'utilisateur remplisse un formulaire révélant ses numéros de téléphone, adresses physiques et emails, et censé permettre aux loueurs de récupérer leur argent plus facilement.

La FTC a estimé que l'espionnage et la géolocalisation des utilisateurs, à leur insu, était "déloyale", et "illégal", et que le formulaire était "trompeur". Elle a donc ordonné à DesignerWare et aux sept loueurs d'arrêter d'espionner leurs clients... à leur insu. Il leur suffira donc de préciser dans leurs futurs contrats que les utilisateurs seront susceptibles d'être surveillés pour pouvoir le faire en toute légalité.

Au **journal Wired**, la FTC a expliqué qu'elle n'avait pas infligé d'amendes, alors que plus de 400 000 locations auraient été concernées, parce qu'elle n'a pas le droit de le faire lorsque de telles infractions sont détectées.



DES CHEVAUX DE TROIE  
DANS NOS DÉMOCRATIES

OWNI lève le voile sur les  
chevaux de Troie. Ces  
logiciels d'intrusion vendus  
aux États, en particulier en  
France et en ...



L'ESPION ÉTAIT DANS LE  
.DOC

Les marchands d'armes de  
surveillance n'ont vraiment  
pas de chance : à chaque  
fois qu'on entend parler  
d'eux, c'est parce ...

**GAPA IP**

le 2 octobre 2012 - 18:50 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*C'est un article intéressant. Vu les prix des ordinateurs sur le marché, il ne faut jamais louer un ordinateur.*

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**DÉTECTIVE PRIVÉ**

le 13 novembre 2012 - 17:42 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Ca devrait freiner les ardeurs de certains loueurs de PC ... très bon article à faire tourner.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**DÉTECTIVE PRIVÉ**

le 13 novembre 2012 - 17:46 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Intéressant. Ces logiciels portent atteinte à la vie privée des personnes.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE